

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - FIPHFP

Délibération n° 2023-03-01 du 14 mars 2024 portant approbation du compte financier 2023 et affectation du résultat 2023.

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 210 et suivants ;

Vu le compte financier 2023 présenté par l'agent comptable du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le rapport du commissaire aux comptes présenté en séance le 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'approuver le compte financier 2023 présenté par l'agent comptable du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
2. D'approuver le résultat de fonctionnement bénéficiaire de l'exercice 2023 arrêté à la somme de 24 586 971,34€ et de l'affecter au compte 106821 Réserves facultatives-Etablissement, ce qui portera son montant à la somme de 367 543 813,02€.
3. D'approuver le résultat budgétaire excédentaire de l'exercice 2023 arrêté à la somme de 26 214 541,84€ et le tableau d'équilibre financier de l'exercice 2023 arrêté à la somme de 26 221 244,47€.
4. La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Délibération n° 2024- 03.01 du 14 mars 2024 portant approbation du compte financier 2023 et affectation du résultat 2023.

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 22

Nombres de membres votants : 18

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 18

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée – rejetée

À Paris, le 14 mars 2024

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine Neuville

EPA FIPHP Compte de résultat 2023

CHARGES		EX. 2023	EX. 2022	PRODUITS		EX. 2023	EX. 2022
Charges d'exploitation				Produits d'exploitation			
Autres charges externes		15 149 525,43	12 634 826,43	Autres produits de gestion		1 464 511,75	1 440 055,79
602	Fournitures de bureau			74453	Aides de l'Etat		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 394,92	1 041,33	758	Gestion courante	1 368 703,91	1 291 096,74
6111	Gestion administrative - CDC	11 994 532,32	11 259 818,00	753 7516	Libéralisés reçus	95 807,84	206 954,05
6112	Contrat CDC de mise à disposition de moyens	179 821,42	177 871,92				
613 à 618							
6211, 62142 et 622 à 628	Autres services extérieurs	993 780,76	1 196 035,20				
6311-632							
Impôts, taxes et versements assimilés		100 258,03	83 095,10				
631-133	Sur rémunérations	100 258,03	83 095,10				
		1 217 805,28	1 075 774,18				
641-643-644							
646-648	Salaires et traitements	828 190,80	726 103,90				
645-647	Charges sociales	389 614,48	349 668,28				
Charges spécifiques		113 113 453,33	99 310 950,41	Produits spécifiques: contributions		147 899 338,31	157 172 752,09
6571	Fonction Publique Etat	17 147 705,39	12 838 398,42	757100	Fonction Publique Etat-Déclarations initiales	77 830 826,34	88 546 281,73
6572	Fonction publique Territoriale	35 932 622,06	33 703 844,22	757200	Fonction Publique territoriale-Déclarations initiales	26 687 984,58	28 046 795,10
6573	Fonction Publique Hospitalière	8 177 082,56	6 355 704,55	757300	Fonction Publique Hospitalière-Déclarations initiales	33 606 433,40	36 432 616,31
6574	Actions communes	1 400 412,14	1 586 341,99	757101	Fonction Publique Etat-Contrôles	716 079,03	4 628 446,31
6575	Conventions de partenariat	49 655 631,40	44 026 921,13	757201	Fonction Publique Territoriale-Contrôles	3 557 975,03	1 803 480,29
6577	Actions de sensibilisation et qualification des employeurs et partenaires			757301	Fonction Publique Hospitalière-Contrôles	3 074 507,91	4 005 599,50
6578	Convention AGEFIPH frais de gestion	800 000,00	800 000,00	757102	Fonction Publique Etat-Contributions forfaitaires	344 277,00	50 304,00
Autres charges		906 054,36	2 825 361,98	757202	Fonction Publique Territoriale-Contributions forfaitaires	1 134 675,00	1 713 480,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 667,39		757302	Fonction Publique Hospitalière-Contributions forfaitaires	855 711,00	790 192,00
6588	Autres charges diverses et			757103-203-303	Fonction Publique Territoriale-Recours	91 467,02	1 155 156,85
6581-6583	diverses autres charges de gestion courante	900 387,03	2 825 361,98				
Dotations aux amortissements et provisions		572 301,62	356 122,72	Reprises sur provisions		4 301 824,60	3 200 252,15
681581	Provisions pour charges FPE	9 372,00	1 734 372,91	781581	Reprises sur provisions pour charges FPE	76 648,12	166 988,89
681582	Provisions pour charges FPT	152 797,30	93 590,00	781582	Reprises sur provisions pour charges FPT	93 590,00	61 903,01
681583	Provisions pour charges FPH	62 784,00	105 441,76	781583	Reprises sur provisions pour charges FPH	105 441,75	239 597,34
68171-201	Dotations pour dépréciations-FPE	96 188,00	2 727 773,13	781710-201	Reprises sur provisions pour risques FPE	2 727 208,13	1 948 160,35
68171-202	Dotations pour dépréciations-FPT	112 580,00	120 719,00	781710-202	Reprises sur provisions pour risques FPT	711 120,34	784 202,56
68171-203	Dotations pour dépréciations-FPH	138 561,32	574 235,93	781710-203	Reprises sur provisions pour risques FPH	588 024,20	
TOTAL 1		129 079 403,26	121 286 128,84	TOTAL 1		153 666 374,60	171 871 055,03
Charges financières				Produits financiers			
668	Autres charges financières			768	Autres produits financiers		
TOTAL 2				TOTAL 2			
TOTAL DES CHARGES		129 079 403,26	121 286 128,84	TOTAL DES PRODUITS		153 666 374,60	171 871 055,03
(1)+(2)				(1)+(2)			
SOLDE CREDITEUR (Bénéfice)		24 006 971,34	40 004 926,19	SOLDE DEBITEUR (Perte)			
TOTAL GENERAL		153 666 374,60	171 871 055,03	TOTAL GENERAL		153 666 374,60	171 871 055,03

TABLEAU II
Tableau d'équilibre financier

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Equilibre financier

Besoins utilisation des financements	
Solde budgétaire (déficit)	
Reversements d'emprunts	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	1 324 839,03
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+d2)	1 324 839,03
Variation de trésorerie	28 221 244,47
dont Abondement de la trésorerie fléchée	
dont Abondement de la trésorerie dis- non fléchée	
TOTAL DES BESOINS	27 546 063,50

Financements couverture des besoins	
26 214 541,84	Solde budgétaire excédent
	Nouveaux emprunts
	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
1 331 541,66	Autres encaissements sur comptes de tiers (encaissements)
27 546 063,50	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+d2)
	Variation de trésorerie
	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
	dont Prélèvement sur la trésorerie dis- le fléchée
27 546 063,50	TOTAL DES FINANCEMENTS

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212.

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur comprend :

- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe.
- La balance des valeurs inactives (le cas échéant).

Je certifie que ce compte financier 2023 retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

A Paris, le 7 mars 2024

La Directrice,


Marine Neuville

Adopté par le Comité national dans sa séance du 14 mars 2024